Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/ 53 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2014/175/PDG en date du 26 novembre 2014 nommant M. Philippe SAPPEY, Délégué régional de l'ASP en région Nord-Pas-de-Calais, à compter du 1er janvier 2015,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Philippe SAPPEY, Délégué régional de l'ASP pour la région Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les décisions, documents ou correspondances relatifs à la gestion courante des aides agricoles,
e) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles,
f) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SAPPEY délégations sont données à :

- M. Didier de CUBBER, Chef du service contrôle des aides,
- M. Christian CARTON, Chef du service assistance technique et développement,
- M. Christophe LE BIVIC, Responsable administratif et financier,
- M Philippe PETIT, Coordonnateur des contrôles,
- M. Alain FAVENNEC, responsable du pôle contrôles fonds structurels et de la gestion des conventions agricoles et de leur suivi financier,
- M. Christian LUCAS, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- Mme Nathalie DELVAL, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- M. Frédéric DELAUNAY, Chef de secteur formation professionnelle emploi,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés aux points b) c) et f) de l'article 1

Article 4 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SAPPEY délégations sont données à

- Monsieur Alain WAGRET, Délégué Régional Picardie, et en cas d'absence de celui-ci à,
- Mme Anne-Charlotte BREL, Chef du service agricuture, pêche et environnement de la délégation régionale de Picardie,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions, les décisions, documents ou correspondances visés aux b) pour la partie contrôles des aides agricoles, d) et e) de l'article 1.

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 27 avril 2015.

Fait à Limoges
Le 23 JUIN 2015

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Philippe SAPPEY
M. Alain WAGRET
M. Didier de CUBBER
M. Christian CARTON
M. Christophe LE BIVIC
M. Alain FAVENNEC
M. Philippe PETIT
M. Christian LUCAS
Mme Nathalie DELVAL
M Fédéric DELAUNAY
Mme Anne-Charlotte BREL
DRH
DFJL